



CLASSIQUES
GARNIER

ROUGET (François), « Propagande et polémique après la défaite de Pavie (1525) », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes / Journal of Medieval and Humanistic Studies*, n° 32, 2016 – 2, p. 247-272

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-06745-0.p.0247](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-06745-0.p.0247)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2017. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

ROUGET (François), « Propagande et polémique après la défaite de Pavie (1525) »

RÉSUMÉ – Par le traité de Madrid (1526), François I^{er} sortait de sa captivité madrilène à laquelle l'avait conduit la défaite de Pavie. Aussitôt, il dénonça les conditions injustes de ce traité. Son parjure suscita l'approbation ou l'indignation. Le présent article examine les résonances de cette polémique dans l'opinion publique, en présentant les justifications des partisans du roi et les accusations de ses contempteurs qui répliquèrent pour démystifier l'image de François I^{er}.

ABSTRACT – *By signing the Treaty of Madrid (1526), king Francis I was released from his captivity after he was defeated in Pavie (1525). Immediately, he publicly condemned the terms of the treaty and his attitude sparked either approval or outrage. The present study analyzes the opposed views of his supporters and his despisers.*

PROPAGANDE ET POLÉMIQUE APRÈS LA DÉFAITE DE PAVIE (1525)

L'année 2015 aura été marquée par la commémoration du cinquième centenaire de la victoire de Marignan au cours de laquelle les troupes de François I^{er} défirent les mercenaires suisses, victoire qui coïncida avec la reprise du duché de Milan et marqua l'avènement du nouveau monarque. Cette date a quelque peu occulté la défaite du roi à Pavie, dix ans plus tard, sur laquelle l'ouvrage de Jean-Marie Le Gall, *L'Honneur perdu de François I^{er}. Pavie, 1525*, fait toute la lumière¹.

On connaît les circonstances de ce revers militaire français. Alors que la Provence était menacée par l'invasion des troupes du connétable Charles de Bourbon, passé au service de Charles Quint, le roi de France décida de les repousser et de les poursuivre en Italie. Après la prise de Milan (octobre 1524), l'armée française assiégea Pavie mais subit une humiliante déroute le 24 février 1525. Elle perdit de nombreux hommes, dont ses chefs Bonnivet, La Trémoille et La Palice, et le roi fut fait prisonnier. Après un séjour de plusieurs mois à Pizzighettone et à Gênes, il fut transféré à Barcelone puis à Madrid où il demeura jusqu'à sa libération négociée par le traité de Madrid (14 janvier 1526). Selon les termes de l'accord, la France devait restituer la Bourgogne à l'empereur, renoncer à ses prétentions sur l'Italie ; le roi s'accordait à épouser Éléonore de Habsbourg, sœur de l'empereur, rétablir le connétable de Bourbon dans ses privilèges, et échanger ses fils François et Henri contre sa liberté.

C'est peu de dire que cette défaite constitua un désastre pour la France. Humiliée à l'extérieur de ses frontières, elle se retrouvait affaiblie politiquement et menacée par des troubles civils majeurs. Pendant l'absence du roi, la régente et le Parlement prirent des mesures d'urgence

1 Paris, Payot, 2015. Pour situer cet événement dans la vie politique de cette époque, on consultera aussi R. J. Knecht, *Renaissance Warriors and Patron : The Reign of Francis I*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994, en particulier le chapitre 11, « Defeat and captivity », p. 216-248.

et s'efforcèrent de rassurer l'opinion publique car les réactions populaires furent partagées entre la colère et le désarroi².

Dès l'annonce du désastre, les partisans du roi et ceux de l'empereur colportèrent des informations contradictoires qui favorisèrent les rumeurs les plus folles. Après le retour du roi en France et l'annonce qu'il n'honorait pas les termes de l'accord, car jugés injustes ou irréalisables, la polémique s'amplifia. Les rares placards et pamphlets de l'époque accusèrent ou défendirent la position du roi. L'*Apologie contre le traité de Madrid* (Paris, Galliot du Pré, [ca. 1526]), publiée par un auteur anonyme, justifia la décision royale pour convaincre l'opinion. Avec les poèmes de captivité attribués à François I^{er}, qui circulaient en manuscrits³, elle vient documenter la propagande royale qui fut entreprise à ce moment-là. Cette plaquette en prose est l'un des rares témoignages d'une entreprise éditoriale qui fut sans doute plus intense. Pour preuve, l'existence d'une *Epistre satirique envoyée par Cognoissance au Roy de France* (Anvers, Joannes Grapheus, 1527) qui répond du tac au tac à l'*Apologie*, et qui semble surtout répliquer à l'« Epistre du Roy traictant de son partement de France en Italie et de sa prise devant Pavie⁴ », que le roi aurait composée à Madrid. Cette *Epistre satirique* en vers, écrite par un partisan anonyme de l'empereur et du connétable de Bourbon, qui semble être inconnue des historiens, entend déjouer la stratégie d'autojustification par François I^{er}. Partisane, elle porte aussi un éclairage singulier sur le roi, vaincu mais orgueilleux. Surtout, ce long poème, prolongé par une autre épître louant Bourbon, constitue un témoignage précieux sur la première réception des poèmes de captivité, composés par François I^{er} ou en son nom, dont l'apparition et la diffusion publique coïncident avec le début de la polémique et la propagande royale.

2 Ce que résume bien le titre du chapitre 6 (« Peurs sur la France ») du livre de J.-M. Le Gall, p. 155-198.

3 *Prisons* 1 à 10, dans les *Œuvres poétiques* de François I^{er} par J. E. Kane, Genève, Slatkine, 1984, p. 148-178. Toutes nos références renvoient à cette édition.

4 Texte édité sous le titre *Prison* 1 par J. E. Kane, *Œuvres poétiques* de François I^{er}, p. 148-164. *Incipit* : « Tu te pourrois ores esmerveiller ».

AUTOJUSTIFICATION ET PROPAGANDE DU ROI :
L'APOLOGIE DE 1526

Le 10 mai 1526, alors qu'il a rejoint la France depuis deux mois et qu'il ratifie le traité de Moore qui détache les Anglais de l'alliance avec l'Espagne, François I^{er} fait recevoir Lannoy, ambassadeur de Charles Quint, par le chancelier Duprat et lui notifie qu'il ne cédera pas les États de Bourgogne. En refusant aussi de revenir se constituer prisonnier et en concluant une ligue avec les États italiens, le roi déclare son refus de respecter les termes du traité de Madrid et montre son intention de riposter⁵. Cet affront conduit Charles Quint à le provoquer en duel au cours de l'été. Rien n'y fera, et ce parjure suscite un scandale dans le camp des vainqueurs de Pavie, et des inquiétudes, teintées de honte, dans celui des vaincus.

Dans ce climat de tension particulière, chacun organise la conquête de l'opinion publique. Ce sont les arguments des deux camps (*pro et contra* la trahison du traité) qui vont nous arrêter ici. Face à l'étonnement des Français et à l'hostilité de Espagnols, il semble que le camp du roi ait cherché à s'expliquer le premier. La meilleure défense étant l'attaque, François I^{er} et ses conseillers prirent à témoin l'opinion pour justifier sa décision de transgresser le traité de Madrid. Un document, publié le 31 juillet 1526, constitue l'élément officiel de ce parjure : l'*Apologie contre le traité de Madrid d'entre le treschrestien Roy de France et Charles esleu Empereur*⁶. Pourvu d'un privilège royal signé du roi, à Blois, et vendu au Palais, dans le milieu des Parlementaires, cet ouvrage ne pouvait connaître de meilleure exposition. Le privilège, reproduit en tête, et signé d'Heroët⁷, pose d'emblée la raison d'être du texte et parle au nom du roi. Celui-ci déclare avoir recouvré « une appologie pour répondre à

5 Voir J.-M. Le Gall, *L'Honneur perdu de François I^{er}*, chap. 13, p. 339-360.

6 Ce petit in-quarto de huit feuillets composés en caractères gothiques est rarissime, et nous n'avons pu en localiser que trois exemplaires à la Bodleian Library (Oxford), au Musée Condé (Chantilly) et à la Bibliothèque Méjanes (Aix-en-Provence).

7 S'agit-il d'un membre de la famille des Heroët qui était au service des Valois ? De Jehan, secrétaire du futur Louis XII, qui avait été trésorier à Milan, ou du fils, Antoine (ca. 1492-1567), le poète, qui fut pensionnaire de Marguerite de Navarre (1524), puis auditeur au Châtelet (1527) ? (Sur ce personnage, voir *Par élévation de l'esprit. Antoine Heroët : le poète, le prélat et son temps, Actes du colloque de Cercanceaux (26-27 septembre 2003)*, éd. A. Gendre

ceux qui voudroient nous inculper de n'avoir observé et gardé le traicté fait à Madrid entre l'esleu empereur, d'une part, et nous, d'autre » (fol. a 1^r). D'entrée, le livre sert à contre-attaquer face à l'indignation suscitée par la violation du serment. C'est dire si la Couronne a craint pour sa dignité et cherché à contrôler les risques de contestation au sein même du royaume. De fait, l'attitude du rédacteur de l'*Apologie* vacille entre la défense et l'accusation, et s'efforce de rétablir la (sa) vérité :

Il y a aucuns qui par adventure mectent en doubte la foy du treschrestien roy parce qu'il n'a observé le traicté par luy fait avec l'esleu empereur. Je leur pryé qu'ilz n'en conçoivent aucune chose en leur esprit ou preferent leur jugement premier qu'en congnoistre la verité et l'ordre du fait, lequel à ce qu'ilz puissent plus à plain entendre, j'ay reputé chose louable si le tout je redigeoyz par ces escriptz. (fol. a 2^r)

L'auteur cherche dans les affaires diplomatiques antérieures, sources de désaccords (duché de Milan, royaume de Navarre, comtés d'Artois et de Flandres), l'origine de la querelle qui a conduit au parjure de 1526. Contraint de signer un traité par la force, maltraité, le roi a fini par se résigner à défendre son pays, quitte à trahir la parole donnée.

L'auteur de cette déclaration ne fait que développer les trois raisons majeures qui avaient poussé le roi captif à décider et à confier, avant même sa libération, qu'il ne se plierait pas aux obligations du traité⁸. Elles sont présentées comme des arguments objectifs qui avèrent la conviction que le roi s'est comporté dignement : tout homme emprisonné contre son gré ne peut être tenu de garder sa foi ; la maltraitance subie en prison et la crainte d'abandonner sa famille le forcèrent de mentir ; enfin, par l'offre de ses deux enfants, substitués de sa personne, le roi a respecté sa parole.

Mais au-delà de l'explication des faits et de la réponse aux insinuations des adversaires, l'auteur construit une véritable apologie, c'est-à-dire un éloge du roi et de sa politique étrangère. Il fait de lui une victime en dénonçant la trahison du connétable de Bourbon, puis l'invasion de la Provence (fol. a 2^v). Il le représente comme une victime du sort devant Pavie (« par cas et fortune contraire plus que par vertu ou sçavoir des ennemys », fol. a 3^r). Mieux, il fait de chaque

et L. Petris, Paris, H. Champion, 2007). Heroët, signataire du privilège, pourrait bien être le rédacteur de l'*Apologie*.

8 Voir J.-M. Le Gall, *L'Honneur perdu de François I^{er}*, chap. 15 (« Madrid ou le déshonneur du roi-chevalier »), p. 376-383, qui évoque l'*Apologie*.

épreuve de la captivité les épisodes d'une geste épique empreinte de dignité. Face aux « tres iniques conditions » imposées au roi, menacé « de perpetuelle prison » (fol. a 3^v-a 4^r, et a 4^v), celui-ci fut près de mourir, et l'apologiste multiplie les hyperboles pour tracer le portrait d'un roi mélancolique : « par quoy troublé et tourmenté par longue angoisse d'esprit et de corps, il cheut en tres griefve et tres dange-reuse maladie », « en maladie mortelle » (fol. a 4^r). On ne saurait être insensible devant ce tableau d'un prisonnier humble, et abusé par un César geôlier cherchant à « extorquer » de sa victime une rançon et des avantages excessifs. L'auteur de l'*Apologie* prend soin de garder le silence entourant les détails des négociations pour libérer le roi. S'il prétend présenter la vérité des faits, il omet de préciser quelles furent les « tres iniques conditions » imposées par César (« trop longues à reciter », fol. a 3^v) et ne s'étend guère sur « plusieurs aultres raisons » (fol. b 1^r) qui conduisirent le roi à ne point restituer la Bourgogne. En revanche, il ne ménage pas ses forces pour souligner la menace que Charles Quint faisait peser sur l'Europe et justifier l'alliance nouvelle entreprise par le roi avec le pape et l'Angleterre (fol. b 3^r).

À l'issue de cette *Apologie*, le lecteur éprouve le sentiment d'assister à un curieux retournement de situation : injustement accusé, le roi est présenté en victime ; censé affaibli, il apparaît en position de force. L'*Apologie* est le récit d'une infortune convertie en revanche, cela grâce au talent de l'avocat qui prend à témoin toutes les cours d'Europe :

Or puis Roys et princes que les choses sont telles que cy dessus ont esté reci-tées, il vous est facile de juger qui a meilleure et plus juste cause, ou l'esleu empereur qui a imposé loix dures et impossibles, ou le roy treschrestien qui non les pouvant observer, toutesfois n'a voulu obmettre chose qui fust en luy pour monstrier sa foy ferme et inviolée. (fol. b 3^v)

Dès lors, comment ne pas percevoir dans l'exhortation finale un appel à l'union civile ainsi qu'une proclamation de victoire :

Or sus doncques, prenez et soustenez la cause du roy treschrestien et de ses enfans qui est commune de tous les roys et princes, à ce que telle dignité ne se perde et que les loix chrestiennes ne soient perverties. (fol. b 3^v)

Le texte de l'*Apologie* ne resta pas lettre morte car, à Rome, peu après, une *Defensio pro christianissimo francorum rege adversus calumniantes*

eum, quod conditiones cum Cæsare initas minime servaverit fut imprimée par Francesco Minizio Calvo, qui en reprit l'essentiel.

Au cours de l'année 1526, l'opinion publique était invitée à peser les arguments du roi et de ses adversaires sur une affaire aux ramifications politiques et sociales complexes. L'*Apologie* en exposait les enjeux en résumant les données objectives du traité international et en soulignant les scrupules d'un homme d'État qui l'avait transgressé. Elle donnait de lui l'image du père du peuple, soucieux de ses enfants et de l'avenir de son royaume, d'un être déchiré mais ravi d'être de retour dans sa patrie pour reprendre les commandes du pouvoir. Cette description correspond en partie à l'image qui est donnée de François I^{er} dans son épître de captivité (*Prison* 1), longue de plus de quatre cents vers, et dans laquelle la critique a perçu la voix élégiaque d'un prisonnier pleurant son infortune et déclarant la fermeté de sa foi à une belle dame de la cour de France⁹. Si l'*Apologie* défend les arguments du parjure à son retour de captivité, l'épître est censée expliquer les raisons du désastre de Pavie sur un mode mineur. Car on suppose que ce texte, comme d'autres composés pendant le séjour madrilène, a circulé en manuscrit à la Cour, pendant les mois de captivité ou peut-être peu après la libération¹⁰.

L'épître insiste sur les infortunes ou les caprices de la Fortune pendant le siège de Pavie. Le locuteur entame son poème au moment où le roi a constaté sa défaite et s'éploie sur son sort. Il cherche surtout à se justifier et à blâmer les autres : il dénonce la trahison de Bourbon (v. 49-52), invoque la volonté des officiers de pousser jusqu'à Pavie (v. 135-149), regrette la lenteur des troupes qu'il avait envoyées à Naples (v. 161-168), dénonce la fuite d'Alençon (v. 223-233) et de ses gens (v. 258-262)¹¹. Il se présente en victime, aussi soucieux de rejoindre la France que de retrouver sa maîtresse (double emblématique du royaume?). Si le propos du roi est

9 Voir notamment J.-M. Colard, dans « Le courage : la veine royale de François I^{er} poète », *Devenir roi. Essais sur la littérature adressée au prince*, éd. I. Cogitore et F. Goyet, Grenoble, Ellug, 2001, p. 119-146, et E. Ahmed, « Francis I and the Body Natural », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, LXV (3), 2003, p. 589-599.

10 Voir l'éd. Kane, p. 148 (notice de l'épître), et l'Introduction (p. 15-49) qui retrace la genèse de composition et l'histoire de la diffusion de ce poème ; voir aussi F. Rouget, « Figurations de François I^{er} poète d'après les albums manuscrits de son temps », *François I^{er} imaginé (1515-1547)*, Actes du Colloque international de Paris-BnF (avril 2015), éd. B. Petey-Girard, Genève, Droz, à paraître.

11 Sur la responsabilité du roi, voir les commentaires de R. Knecht, *Renaissance Warriors and Patron*, p. 225.

centré sur les événements qui ont conduit au désastre de Pavie, puis sa captivité et sa mélancolie, il a pour objectif de défendre son honneur. Sa ligne justificatrice rejoint celle de l'*Apologie* avec laquelle elle partage des motifs : la maladie du roi, son infortune, sa loyauté. À vrai dire, le temps de l'énonciation qui fait alterner le récit passé de la bataille et la description présente de la prison, qui associe le présent de la captivité et celui de la réflexion morale, semble les mélanger, au point de brouiller l'histoire et de poser la question des origines de la composition du poème. Celui-ci, on l'a dit, développe les deux motifs de l'épître, la guerre et l'amour. S'il s'agit d'une véritable épître en vers envoyée à une dame de la Cour, comme celles que le roi adressa à sa sœur et auxquelles elle répondit, on peut s'étonner de la place qu'y occupe l'histoire politique. Convenait-elle à une lettre galante ? Par ailleurs, le va-et-vient aléatoire entre le présent et divers segments du passé permet de gommer les circonstances réelles de l'écriture, au point qu'on se demande si l'épître et les autres poèmes de captivité¹² ont été rédigés à Madrid ou peu après, en France¹³.

En tout cas, le nombre de manuscrits conservés dans lesquels ces poèmes figurent semble suggérer que ces textes ont circulé à la Cour, et peut-être au-delà, et qu'ils ont servi à alimenter la propagande royale révélant un poète, courtois et politique, amant et moraliste. Ils pouvaient sans doute exprimer le désenchantement éprouvé par les hommes de lettres (comme Guillaume Crétin dans son *Apparition du feu mareschal de Chabannes* de 1525)¹⁴, mais aussi atténuer l'image d'un homme de guerre rustre et contribuer à apaiser l'inquiétude et la colère des courtisans, ébranlés par la nouvelle du désastre de Pavie. Ces poèmes, où le locuteur supposé royal disait *je*, rehaussaient la gloire ternie de François I^{er}

12 Voir l'éd. Kane, p. 164-178.

13 J.-M. Le Gall pose utilement cette question, p. 240 et 243.

14 Voir l'analyse de S. Duc, « Le Roy est pris ? Nasse des mots et piège milanais (1515-1525) », *François I^{er} et la vie littéraire de son temps (1515-1547)*, Actes du Colloque international de Kingston (septembre 2015), éd. F. Rouget, Paris, Classiques Garnier (à paraître) : « Conscient du potentiel libérateur des mots, Guillaume Crétin défait la nasse en définissant Milan comme un cimetière. Conquérir Milan n'est plus un champ d'honneur mais une impasse mortelle pour la France autant qu'une guerre injuste menée par le roi ». Voir G. Crétin, *Œuvres complètes*, éd. K. Chesney, Paris, Firmin Didot, 1932, n° XXIX, et le commentaire de M. Randall, « Un roi, deux portraits, trois freins : *L'apparition du Mareschal sans reproche, feu messire Jacques de Chabannes* de Guillaume Crétin et *La Monarchie de France* de Claude de Seyssel », éd. G. Defaux, *La Génération Marot : Poètes français et néo-latins (1515-1550)*, Actes du Colloque international de Baltimore (5-7 décembre 1999), Paris, H. Champion, 1997, p. 131-153.

en le montrant fort dans l'adversité, mais encore en être souffrant qui suscitait la pitié.

Il est intéressant de constater que cette image piqua la curiosité populaire, fût-elle spontanée ou orchestrée par le pouvoir. La défaite de Pavie devint un thème d'inspiration pour les chansonniers qui tantôt pleurèrent l'absence du roi, tantôt persiflèrent. On a retrouvé dans les archives manuscrites la copie de ces vers. Certains d'entre eux furent choisis pour constituer des anthologies comme *La Fleur des chansons*¹⁵. On y relève une chanson du roi¹⁶, non signée, qui est aussi mise en musique vers 1528 dans les *Trente et sept chansons* imprimées par Pierre Attaignant¹⁷. Cette médiatisation permettait de corriger l'image du chevalier errant et de riposter sur le terrain de l'opinion (la Cour, les officiers royaux et les bourgeois) contre les chansons de victoire composées par les partisans de Charles Quint qui, de son côté, mobilisait tous ses efforts pour défendre et mettre en œuvre les termes du traité de Madrid.

15 *La Fleur des chansons. Les grans chansons nouvelles qui sont en nombre cent et dix, ou est comprise la chanson du Roy, la chanson de Pavie, la chanson que le Roy fist en Espagne, la chanson de Romme, la chanson des Brunettes*, s. l. s. n., [1528]. Voir la Bibliothèque Condé de Chantilly, cote : IV-D-050. Leroux de Lincy a édité cinq des chansons sur la bataille de Pavie dans son *Recueil de chants historiques français depuis le XI^e jusqu'au XVIII^e siècle*, Paris, C. Gosselin, 1842, t. II, p. 86-95 (Genève, Slatkine Reprints, 1969).

16 C'est la *Prison* 8 de l'éd. Kane, p. 172-173 : « Si la nature en la diversité » (*Répertoire International des Sources Musicales*, [Anon. c1528⁸, n° 3], éd. F. Lesure, Munich-Duisberg, 1960). Sur les poèmes du roi adaptés en musique, voir F. Lesure, « François I^{er} : un roi-poète et ses musiciens », « ... *La musique de tous les passetemps le plus beau...* ». *Hommage à Jean-Michel Vaccaro*, Paris, Klincksieck, 1998, p. 281-288, et F. Dobbins, « Poésie et musique pour François et Françoise (de Foix) : changement des genres et des manières de poésie chantée en musique », in *La Poésie à la Cour de François I^{er}*, éd. J.-E. Girot, Cahiers V.-L. Saulnier 29, Paris, PUPS, 2012, en particulier les p. 145-156.

17 BnF, Rés. VM⁷-178, n° 3, fol. 2^r. É. Picot signale une réédition des *Trente et sept chansons* en mars 1531 chez p. Attaignant, dans son recueil des *Chants historiques français du seizième siècle*, Paris, A. Colin, 1903, p. 40. Chanson reprise par Leroux de Lincy, *Recueil de chants historiques français*, p. 94-95.

CONTESTATION ET RÉPRIMANDE :
L'ÉPISTRE SATIRIQUE DE 1527

La publication de l'*Apologie* en faveur de François I^{er} ne passa pas inaperçue. Les libelles politiques qui nous sont parvenus sont les vestiges d'une campagne de propagande durable. D'Anvers, en particulier, les Habsbourg répliquèrent au roi de France en sollicitant les imprimeurs dont les placards pouvaient atteindre assez rapidement le nord de la France et Paris. Joannes Grapheus fut mis à contribution pour produire en latin et en français des tracts en faveur de Charles Quint¹⁸. Pour l'année 1527, on a pu répertorier plusieurs réponses et défenses contenues dans la *Pro invictissimo cæsare Carolo augusto, Hispaniarum rege catholico et cætera ad epistolam Franci regis ad principes imperii transmissam, necnon ad apologiam Madricæ, conventionis dissuasoriam, responsio*. Ce volume de près de deux cents pages, publié le 19 août 1527, réunit neuf éléments de la querelle impliquant l'empereur, le roi de France et le pape Clément¹⁹. Par l'emploi du latin, il permettait aux lettrés de toute l'Europe de comprendre les termes de la polémique et de prendre position.

Mais en marge de ces textes officiels, contrôlés par le pouvoir, fleurissaient d'autres textes appuyant l'empereur et composés par ses thuriféraires. C'est le cas d'une plaquette en vers, imprimée par Grapheus en 1527, mais dont la langue est le français. On le verra, le contenu de ce petit volume, inconnu des historiens, apporte un éclairage inédit sur le conflit et ambitionne de démystifier l'image du baladin François, captif malheureux de Madrid.

18 Joannes Grapheus (ca. 1502-ca. 1571), imprimeur et libraire, fut actif entre 1527 et 1571. Il publia surtout les ouvrages d'humanistes (Boèce, Boccace, C. Agrippa, Érasme, G. Budé, etc.) et occasionnellement des ordonnances. Voir le *Universal Short Title Catalogue* (dir. A. Pettigree, M. Walsby et G. Kemp) University of St. Andrews), accessible en ligne (ustc.ac.uk).

19 Le livre a connu plusieurs éditions la même année : l'une, en 88 feuillets, imprimée par J. Grapheus ; l'autre, en 76 feuillets, imprimée par Michael Hillenius Hoochstratanus pour le compte de Grapheus. Le volume fut aussi diffusé par Merten de Keyser (Anvers) et Miguel de Eguia (Alcala de Henares). Il se compose de : 1. *Epistola Cæs. Ma. ad Principes Sa. Ro. Imperii electores* ; 2. *Apologia Madricæ [...]* ; 3. *Eiusdem Aologæ, pro Invictiss. Cæsare [...]* ; 4. *Capitula fæderis [...] inter Clementem Pont. [...]* ; 5. *Epistola Regis Galli, ad Principes Germaniæ* ; 6. *Responso pro Invictiss. Cæsare, ad ea quæ per oratores Pont. Clementis [...]* ; 7. *Epistola Invictiss. Cæsaris ad collegium Cardinalium [...]* ; 8. *Instrumentum publicum, de his quæ Romæ acta sunt [...]* ; 9. *Item secundæ Pontificis literæ, quas pœnitentia ductus [...]*.

Il convient d'abord de présenter succinctement la forme matérielle de cette plaquette :

VNE / *Epistre Satirique Envoyee de par / Cognoissance au Roy / de France. / Item une aultre de Lacteur au / Duc de Bourbon. / Imprime en la ville Danvers par moy / Jehan Grapheus. Lan M. D. / XXVII.*

In-4, 8 feuillets A⁴-B⁴. fol. A 1^v-B 2^v : *Epistre satirique de Cognoissance au Roy de France*; fol. B 2^v-4^v : *En apres s'ensuit une epistre par l'acteur pour et au nom du tres illustre duc de Bourbon. Et ce, sur certaines choses qu'ont esté de luy trouvées en une epistre mal dirigée, où tachoit sa vertueuse fame denigrer, ce qu'on ne peult aucunement.*

L'unique exemplaire de cette plaquette a été retrouvée à la British Library (cote : c. 39 a.46); il a été relié au XIX^e siècle en maroquin rouge par Thompson pour Charles Nodier, écrivain et célèbre « bibliomane²⁰ ». Il a figuré ensuite au *Catalogue des livres rares et précieux, manuscrits et imprimés faisant partie de la Librairie de L. Potier* (Paris, 1870, n° 796, p. 162). Son intérêt mérite qu'on en reproduise le contenu intégral, que l'on trouvera à la suite de la présente étude.

L'analyse des deux parties révèle que l'auteur anonyme a cherché à la fois à morigéner publiquement le roi de France et à prendre la défense de son ancien allié, le connétable de Bourbon. Comme il n'est fait nulle mention de la mort de celui-ci, lors du sac de Rome le 6 mai 1527, on est en droit de penser que la plaquette a été publiée avant cette date, et après juillet 1526, date d'impression de l'*Apologie*.

Dans la première épître, l'auteur choisit de prendre de la hauteur pour blâmer François I^{er} et rétablir la vérité historique. La prosopopée de Connaissance convient parfaitement pour conférer une gravité morale au discours public. Après une brève introduction (prologue des v. 1-14) au cours de laquelle se présente Connaissance (comme l'acteur d'un drame scénique), se développe sur 250 vers une « remontrance [...] au Roy lui mectant avant sa premiere et plus belle fortune » (fol. A 1^v). L'intertitre semble faire allusion aux poèmes de l'infortune composés par ou pour le roi, et circulant sous son nom. En choisissant le décasyllabe aux rimes suivies, l'auteur se place sur le même terrain poétique. L'*Epistre satirique* se présente en effet comme une contre-épître de François I^{er}²¹.

20 Voir la *Description raisonnée d'une jolie collection de livres*, Paris, J. Techener, 1844, n° 505, p. 200.

21 Cela n'avait pas échappé au rédacteur de la notice du *Catalogue des livres rares et précieux* du libraire Potier qui décrit ainsi le contenu de l'ouvrage : « Pièce satirique contre

Elle est habilement divisée en plusieurs parties : après le prologue, le poète trace à grands traits le tableau de la France avant la bataille de Pavie (fol. A 1^v-3^v) puis après la défaite (fol. A 4^r-B 2^v). Il délègue à Connaissance, personnification morale, la mission de révéler la fausseté du tempérament du roi et son orgueil qui le conduisit à l'échec. On voit que l'auteur cherche à effacer sa personne et sa voix pour faire énoncer un jugement implacable. Il semble animé du seul désir de convaincre le lecteur au moyen d'arguments objectifs. À plusieurs reprises, il rappelle cette exigence de vérité :

Je ne lairay de la verité dire
Et ce faisant ne pense point medire. (v. 177-178)

Et à la fin de la seconde épître, il insiste non sans ironie :

Mais verité ne doit estre celée
Quoy que ne soit en tous lieux appellée. (v. 101-102)

Ces répétitions semblent répliquer aux affirmations péremptoires de l'*Apologie* et aussi aux confessions poétiques du roi, en déclarant fournir une information éclairée.

Mais l'auteur de l'*Epistre satirique*, comme l'indique le titre, entend dénoncer et condamner le caractère présomptueux et l'entêtement du roi. Le portrait de François I^{er} est sans concession : selon Connaissance, celui-ci n'est qu'un naïf, orgueilleux et aveuglé, un ambitieux (fol. A 2^r-3^r) trompé par sa propre lâcheté (fol. B 1^v-2^r), un égoïste qui a sacrifié ses troupes, ses nobles et même ses enfants otages (fol. A 4^v). Injuste à l'égard de Bourbon, il s'est avili en parjurant sa promesse (fol. A 4^r). Ce portrait découvre l'envers du personnage que s'efforçait d'embellir le poème de la *Prison* 1.

Bien informé de la situation politique et sociale en France, l'auteur dessine une image menaçante : « les subjectz l'on voit cryer et brayre » (v. 152), « chascun crye que la France est malade » (v. 156). Il place ensuite sur les lèvres de Connaissance une série de reproches qui visent la légèreté du roi, amateur de galanterie, et son inconscience :

François I^{er}. [...] La seconde épître, adressée au connétable de Bourbon, paraît être une réponse à quelques passages d'une *Epistre* (en vers) *du roi François I [sic] traitant de son parlement de France en Italie et de sa prise devant Pavie* [...].

Me mis-tu pas en trop grant mesprison
 Durant le temps que tu tenois prison ?
 Que tu devois à moy tes peines dire,
 Et tu te mis à t'amyte rescrire,
 Blasmant tes gens que peult estre ont bien fait
 En extollant et privant ton effect. (v. 162-166)

Ici, l'auteur satirique renvoie au début de la *Prison* 1 où François écrivait à sa maîtresse et lui expliquait l'échec de la campagne sur Pavie par l'incompétence de ses chefs :

Tu te pourrois ores esmerveiller
 Pourquoi je vueil maintenant travailler
 T'escripre vers [...].

Bien je cuidois la victoire certaine
 Et le triumhe emporter pour estrene,
 Mais, quoy, le sort de ma felicité
 Fut converty en infelicité
 Par le vouloir de mes chefs, en effect,
 Fut empesché le fruit de mon effect ! (v. 1-3, et 135-140)

À l'évidence, les épîtres versifiées composées pendant sa captivité n'avaient laissé indifférents ni les partisans ni les adversaires du roi. Et l'auteur de l'*Epistre satirique* montre qu'il n'est pas dupe de la stratégie royale visant à gagner la compassion et le soutien de son peuple. C'est lui qu'il cherche à atteindre à travers sa vitupération ; c'est sa politique entreprise après sa libération qu'il dénonce en révélant les manœuvres auprès du pape et des Turcs (fol. B 1^r et B 2^r).

Forte de cette démystification, la conclusion du poème porte le coup fatal. L'admonestation de Connaissance au roi chrétien (fol. B 2^{r-v}) souligne l'inutilité de sa justification par les revers de la Fortune, mais le conjure d'admettre sa défaite comme un châtement que Dieu réserve aux méchants, et l'exhorte à corriger sa conduite.

Comme si la condamnation morale adressée au roi ne suffisait pas, l'auteur ou « l'Acteur » réserve une seconde épître pour prendre la défense du connétable de Bourbon et – comme l'indique le titre – répondre aux fausses accusations ou « certaines choses qu'ont esté de luy trouvées en une epistre mal dirigée, ou tachoit sa vertueuse fame ». On est tenté d'y lire une réplique contre les insinuations énoncées dans l'*Apologie* (1527)

mais aussi dans l'épître de François (*Prison 1*)²² « maudissant Bourbon et ses pratiques, / Connoissant bien ses trahisons iniques²³ ». L'auteur de la défense déclare agir au nom de la vérité et « pour et au nom du tres illustre duc de Bourbon », ce qui laisse supposer qu'il était un secrétaire à son service. En tout cas, c'est en poète qu'il écrit son éloge (v. 22-28), soulignant les services passés, son dévouement (v. 33-48), et l'ingratitude du roi dont il se vit payé. Après le blâme de François I^{er} développé dans la première épître, l'éloge de Bourbon dans la seconde prend tout son éclat. L'image centrale de son malheur (v. 70-80) vient faire oublier les infortunes subies par son ancien maître à Madrid, et l'effet de la Providence qu'il ressentit à la fin contraste étonnamment avec l'indignité de la libération du roi obtenue au prix du parjure.

On le voit, les deux poèmes français de 1527 alimentent la polémique entamée par le traité de Madrid. Leur auteur, qui fit imprimer ses vers à la hâte (comme semblent le montrer les lacunes entachant l'impression)²⁴, s'est engagé dans la mêlée en prenant le parti de l'empereur et du connétable. Ce faisant, il invoque le droit à la vérité contre l'information véhiculée par le parti adverse dans l'*Apologie* et l'un des poèmes de captivité du roi. Il révèle notamment la dimension sombre de François I^{er} par un portrait à charge et des attaques *ad hominem* qu'il fait assumer par Connaissance, dont l'autorité ne peut être discutée. Cette fiction lui permet aussi de réhabiliter l'image du connétable, désavoué du roi et présenté devant l'opinion comme un traître.

Celui-ci n'eut pas le temps d'en profiter, ni même peut-être de lire ce vibrant éloge, car il mourut peu après. La polémique, elle, était loin de s'éteindre, pendant que les fils du roi demeuraient otages à Madrid (ils ne seront libérés qu'en 1530) et que se dessinaient en Europe de nouvelles alliances qui devaient conduire à la guerre en Italie, à la paix de Cambrai et au couronnement impérial. La multiplication des pamphlets en prose

22 Celle-ci est décrite aux v. 19-20 comme « une epistre dressant à une dame / Où à grant tort en icelle te blasme » (f. B 3^o). On ne sait quand cette épître et les autres poèmes de captivité commencèrent à circuler en manuscrits. Il n'existe aucune trace, à l'exception de la *Prison 8* adaptée en musique, de diffusion imprimée avant 1528, mais l'auteur anonyme de l'*Epistre satirique* montre qu'il connaissait une version de la *Prison 1* dès 1527. On a peut-être ici un écho de la première réception des poèmes de captivité du roi au XVI^e siècle.

23 *Œuvres poétiques* de François I^{er}, p. 149, v. 51-52.

24 Outre la ponctuation lacunaire, voire absente, les graphies capricieuses ou fantaisistes, on constate l'omission fautive de plusieurs vers (fol. B 1^v, B 2^r, B 3^r, B 4^{r-v}).

et des poésies, orchestrées de part et d'autre, montre l'effort des deux camps pour gagner le terrain de l'opinion. Après la défaite de Pavie, la lutte prenait la forme d'une guerre diplomatique et médiatique. De cette querelle est née peut-être l'une des images de l'historiographie française, ou l'une des « mythologies » modernes (R. Barthes) : celle de François I^{er} en poète captif²⁵.

François ROUGET
Queen's University

25 Sur cette question, voir B. Petey-Girard, *Le Sceptre et la plume. Images du prince protecteur des Lettres de la Renaissance au Grand Siècle*, Genève, Droz, 2010, surtout le chapitre « François I^{er} ou la naissance d'un mythe », p. 171-262, et la conclusion de F. Rouget dans « Figurations de François I^{er} poète d'après les albums manuscrits de son temps », *François I^{er} imaginé (1515-1547)*.

NOTE SUR L'ÉDITION

Nous reproduisons à la suite les deux poèmes contenus de la plaquette imprimée en 1527. Pour l'établissement du texte, nous avons respecté scrupuleusement la graphie et la ponctuation de l'original mais nous sommes intervenu pour en corriger les erreurs évidentes. Conformément aux habitudes de l'édition savante, nous avons désagglutiné les mots, distingué le i du j et le u du v, et accentué le e final tonique (-ée, etc.). Nous avons aussi ajouté en marge et entre crochets la numérotation des vers pour en faciliter la lecture. Enfin, nous avons annoté les passages qui méritaient un éclaircissement.

*UNE EPISTRE SATIRIQUE
ENVOYÉE PAR COGNOISSANCE AU ROY DE FRANCE.*

Item une aultre de l'acteur au Duc de Bourbon.

Imprimé en la ville d'Anvers par moy Jehan Grapheus,
l'an M. D. XXVII.

*

[A 1^v]

Epistre Satirique de Cognoissance au Roy de France.

Cognoissance parle :

A toy salut maintenant si t'envoye
Ceste-là qu'as fouye en toute voye,
Combien n'aye la raison de ce faire
Si ce n'estoit pour deplaisir t'actraire,
5 Veu que en tous temps que mieulx te devoye duyre,
Tu t'es voulu sans ma vertu conduire,
Et si de mon nom te mectz en doubtaunce.
Je m'appelle la vraye Cognoissance

Laquelle doit tousjours honnorée estre
 10 Envers l'homme tant soit-il plus grand maistre,
 Et pour aultant que tu es des grigneurs,
 Et es celui qui mieulx fouyst mes honneurs,
 A Dieu a pleu ainsi le me permectre
 De racompter à ung chascun ton estre.

*Remonstrance de Congnoissance au Roy
 lui mectant avant sa premiere et plus habille fortune.*

15 Ne scez-tu pas, premier à ta naissance,
 Que tu fuz né l'ung des moindres de France,
 Du sang royal et ainsi je l'entends ?
 Si venu t'est par aulcun laps de temps
 Ung si gros bien dont tu as joyssance, [A 2^e]
 20 Et ung tel heur que d'estre roy de France,
 Lors tu me dois te tant plus fort priser ;
 Au contraire m'as voulu mespriser
 Et vrayement fortune t'aveugla,
 D'empres de toy secretement m'embla,
 25 Et te faisant prendre tous tes plaisirs,
 Te promectant qu'aurois tous tes desirs,
 Ce qu'eusses eu, les prenans raisonnables,
 Et t'eussent peu estre longtemps durables.

Cy narre son voyage d'Ytalie et expdition contre les Suysses.

Tu entreprins voyage d'Italie,
 30 Lequel tu feis revenant à chiere lye,
 Comme celluy qui estoit le vainqueur.
 Ne te partoit pas aussi de vain cueur
 Quant t'acquictas si bien de ta personne
 Que de ce temps le tien hault bruyt en sonne,
 35 Et sy estois partout tant renommé
 Que seullement ton nom estoit nommé²⁶.
 Bien souffisoit de tel honneur conquerre ;

26 À l'issue de la bataille victorieuse de Marignan (1515).

Tu estoit crains tant par mer que par terre,
 Et s'il t'eust pleu me vouloir retenir
 40 Et pres de toy tousjours entretenir,
 Tu n'eusses faict legieres entreprises
 Que bien souvent de toy-mesmes a prinses, [A 2^v]
 En delaisant les experimentez
 Pour ceulx qu'estoient faictz à tes volentez,
 45 Et te semblant riens n'estoit impossible
 Car bon conseil trop t'estoit invisible.
 Qui furent ceulx-là quy te conseillerent
 Oppinion tant folle te baillèrent
 De supporter une simple couronne
 50 Contre celle maison qui est tant bonne,
 Et dont tu es sorti du seur costé,
 A laquelle tu as tant chier costé,
 Et aussi dont trop moings je t'extime
 Porter ung bastard contre ung legitime
 55 Quy a bouté sa parsonne et chevance
 A bien servir ceste maison de France,
 Et nonobstant ne l'a veu repentir :
 A bien faire, vray sang ne peult mentir.
 Vouldrois-tu mieulx avoir veu son vouloir,
 60 Voyant Suysses avec leur gros povoir,
 Desquelz estoit ancien allyé
 Et son pays en leur dangier lyé
 En gros hazard si eussies eu du pire
 Trestout son bien confisqué à l'empire,
 65 Ce nonobstant lors il t'encompaigna,
 Sa parsonne ny estat n'espargna,
 Et tout ce faict pour toute recompence
 Pour ung presté luy feis la desfiance. [A 3^r]
 De quoy deusses bien fort te repentir
 70 Quant l'on te voit à ton vray sang mentir,
 Et puis apres achevant ton bonheur
 Vint à mourir le tres noble empereur.
 Duquel certes ne me puy trop douloir,
 Car envers tous a eu entier vouloir,

75 Ny oncques homme service ne luy feit
 Que de son bien il ne le satisfait,
 Mais son povoir n'estoit satisfaisable
 A son hault cueur et son renom durable.
 Tu pourchassas, n'espargniant ton avoir,
 80 Pour ce tiltre qu'est d'empereur avoir²⁷,
 Ce que ne puez, l'Austriche l'emporta,
 Que trop gros dueil au cueur si t'apporta,
 Dont à l'heure tu feiz mener pratiques
 Quy vraiment estoient trop inicques
 85 Contre ceulx quy te tenoient amis,
 Et le tyen filz du tout il s'estoit mis,
 Vueillant tenir l'allyance promise
 Que pour mourir à rompture n'eust mise.
 Mais à grand tort tu le parmis offendre
 90 Par ung Robert dont le convint deffendre
 En soy fiant de ta bonne amytié.
 Sans Dieu aydant il y eust eu pitié,
 Mais tous vrais cueurs qu'envers luy ont fiance
 Point ne parmect venir à grant souffrance. [A 3^v]
 95 Toy, non content de tousjours le poursuyvre,
 Et lui, contrainct de sa deffense suyvre,
 Parmist le hault Dieu que l'armée de Mesieres²⁸
 Par ce cop-là ne le servit de guyeres,
 Car pour argent on sceut des siens attraire,
 100 Qui fut cause son armée retraire,
 Dont puis apres te voiant le plus fort,
 En assemblant ton camp horrible et fort,
 Pour le tien cueur contenter et souler,
 Ung grant pays par les tiens feis brusler,
 105 Dont l'empereur qui ne s'en donnoit garde
 Et qui estoit pour lors à Oudenarde²⁹,
 Meist grant peine à ses gens assembler
 Pour obvier de son pays ambler.

27 Charles Quint fut élu Empereur le 28 juin 1519.

28 Mézières fut assiégée par les troupes de Charles Quint en 1521.

29 Résidence de l'Empereur pendant le siège de Douai (1521).

Tu t'aprouchas lors de Valenciennes
 110 Où l'on scavoit vray des nouvelles tiennes,
 Et si raison eust esté de ta part,
 De ses pays prises la plus grant part.
 Mais bien souvent on voit tres mal comptant
 Quy de son droit ne se va contentant.
 115 Tu t'en revins sans furnir ton emprinse
 Et fut Tournay devant ta barbe prinse³⁰.
 Toy retournant, ennemis ont respit
 Et toy faillant n'as eu que le despit,
 Et en ce point tu retournas en France
 120 Qu'oncques de moy tu n'euz de souvenance. [A 4^r]
 Combien de fois depuis qu'as peu regner
 As veu tes gens d'Italie retourner,
 Tousjours estans par leurs ditz les plus fors
 Et les moindres rompoint leurs grans efforts.
 125 Tout ce voiant en oubly tu m'as mise
 Et de nouveau tu feïs une entreprinse,
 Dont me laissant, perdis un serviteur³¹
 Que mectre veulx pour toy un grief malheur
 En dangier a esté perdre la vie
 130 Par son moyen dans le parc de Pavie.
 Dont lors cuidois de moy eusses remort
 Par le moyen du dangier de la mort,
 Car te voyant en prison et servaige,
 Estoit lors temps que tu devinses saige
 135 Et actendis la fin de ta prison,
 Si me mectrois apres en mesprison.
 Malade fus perdant de vie espoir,
 Dont souvenir de moy devois avoir,
 Et Dieu parmist moyennant ta promesse
 140 Qu'à ton malheur fortune meit lors cesse
 Tes filz laissant en prison trop longtaine,
 Que à m'aymer occasion t'ameynne.

30 Le 3 décembre 1521.

31 Le connétable de Bourbon.

Tu fus dehors et de prison delivre
 Moins que jamais deliberant me suyvre
 145 En oubliant la foy qu'avois promis,
 Et le tien sang que en gaigne tu as mis, [A 4^v]
 Trop plus subiect à tes plaisirs complaire
 Que n'est craintif à me vouloir desplaire,
 Dont je crains fort que trop pir ne t'aviengne,
 150 Moyen n'auras que de moy te souviengne.
 Tu m'as laissée : Dieu te sera contraire,
 Car les sujetz l'on voit cryer et brayre.
 Tu te debvrois appeller tres chrestien :
 Les Turcqz venans l'on dira à toy tien.
 155 Decimes prens sans excepter croisade,
 Chescun crye que la France est malade.
 Qui bien te sert et se met en dangier :
 Compte n'en tiens mais le fais estrangier.
 Tu n'extimes parsonne que toymesmes :
 160 Crois de certain qu'on te tiendra telz termes.
 Me mis-tu pas en trop grant mesprison
 Durant le temps que tu tenois prison ?
 Que tu devois à moy tes peines dire,
 Et tu te mis à t'amyte rescrire,
 165 Blasmant tes gens que peult estre ont bien fait
 En extollant et privant ton effect.
 C'estoit bien loing de ton Dieu reconnoistre,
 Considerant le tien tant piteux estre,
 Mais quant Dieu veult d'aucun faire vengeance,
 170 Il luy oste du tout la congnoissance.
 Or es venuz oires en ton pays
 Où as trouvé des gens bien esbahis [B 1^r]
 De toutes pars des pays d'Italie,
 Te pourchassant qu'avec eulx tu t'allie,
 175 Aiant espoir de toy se faire fort
 Et que pour eulx tu mette ton effort.
 Je ne lairay de la verité dire
 Et ce faisant ne pense point mesdire.

Celui qui est nostre chief en l'Église³²
 180 Dissention et guerre nous a mise,
 Où il debvroit fort pourchassa la paix,
 Mais bien vouldroit que tous fussent defaictz
 Et l'empereur toy et toute la France
 Pour d'Italie avoir la joyssance.
 185 Comme veulx-tu donc à luy te fier,
 Quant tu l'as veu tant de fois varier ?
 Ne scay-tu pas comment voulut user
 En te cuidant pour Napples habuser,
 Et cuidoit bientost apres la bataille
 190 Avoir marchiet aussy bon que de paille ?
 De l'ung de deux pour faire son vouloir,
 Raison avez tous deux vons en douloir.
 Veneciens sur tous usurpateurs
 Oires vueillent estre tes serviteurs ;
 195 Pour la craincte qu'ilz ont de perdre terre,
 Si te vouldroient avec eulx mettre en guerre
 Jusques avoir achevé leur affaire,
 Et puis apres pour toy ne vouldroient faire [B 1^v]
 Chose qui peust tourner à ton prouffit ;
 200 Ains contre toy et les tiens diroient fy.
 Tu ne le vois ou ne le veulx congnoistre,
[manque un vers]
 De tout ton mal avenir et passé,
 Causse en sera ce que m'as delaissé.
 205 Or me dis vray si oires l'empereur
 Vouloit vers toy user de sa rigueur,
 Veu que lui as failly à ta promesse,
 Et vers tes filz vouloit faire rudesse,
 De ton deffault prendre sur eulx vengeance,
 210 En quel regret mectrois-tu toute France.
 Je confesseque tu ayes promis
 Entre les mains de tous tes ennemis
 Chose que peust à ton peuple desplaire,

32 Le pape Clément VII.

Mais tu devois ta diligence faire,
 215 Leur remonstrer cellui qui sa foy donne,
 Plustost mourrir que si celle habandonne,
 Et puis apres ne pouvant aultre avoir,
 Dois retourner à rendre ton devoir
 En degectant de la captivité
 220 Le tien vray sang et mettre en liberté.
 Quy t'eust esté une gloire infaillible
[manquent deux vers ?]
 Apres ta mort tousjours claire et durable.
 225 Or me dis voir où est la recompense
 Que tu as faite à ceulx qui ont fait despense,
 Mectant leurs corps, leurs biens avec la vie, [B 2^r]
 T'accompagnant dans le parc de Pavie ?
 Les ungs sont mors, les aultres en prison,
 230 Dont de bien peu as payé la rançon.
 Des ungs tu dis que alors s'en sont fouys,
 Et aux aultres bonne chiere ne feïs.
 Depuis l'heure que fus à delivrance
 Qu'a fait cecy faulte de congnoissance.
 235 Tu m'as laissé et ne t'en donnes garde,
 Et ne scais pas que encoires Dieu te garde.
 Si bien as leu le livre de Bocasse³³,
[manque un vers]
 Pour la peine de tes maulx douloureux,
 240 Que ne fusses des nobles malheureux.
 Congnois-tu point la fortune contraire ?
 Tousjours les tiens sont contrainctz se retraire ;
 Tes ennemis vont tousjours prosperant,
 Et tes amis se vont desesperant.
 245 Veulx-tu partir, toy qui es tres chrestien,
 Cellui qui loy ny aussi foy ne tient,
 Et que au Turcq as assemblé alliance

33 Il s'agit *Des nobles malheureux*, dans la traduction de Laurent de Premierfait, qui fut édité à Paris par Antoine Vérard, en 1494. Un manuscrit de cette traduction figurait dans la bibliothèque de François I^{er} (*De Casu nobilium virorum et feminarum*, trad. fr., conservé à la BnF, Fds. fr. 16694).

En lui donnant à trop grande habondance³⁴,
 A force harnoys toute monicion,
 250 Que ung jour sera griefve confusion
 En christienté, si Dieu n'y met la main.
 Advise-toy et me viens reconnoistre !
 L'aide de Dieu implore pour ton aide [B 2^v]
 En mectant ordre en ton cas et remede.
 255 Considere que Dieu est tout puissant,
 Et les mauvais et ingratz pugnissant :
 Ton grant avoir ny grande corpulence
 Ne te pourront de gueres servir en ce.
 Plus ne t'en dis, bien pir pourras avoir ;
 260 Quant tu vouldras, ne pourras ravoïr.
 Or t'ay-je dict, plus que personne née,
 Bien tout au vray la vie que as menée,
 Si bien t'en vient, à ta gloire le prens ;
 Si mal aussi, fors que toy n'en reprene.

Fin de l'epistre de Congnoissance
 au roy de France.

*

*En apres s'ensuit une epistre par l'acteur pour et au nom du tres illustre
 duc de Bourbon. Et ce, sur certaines choses qu'ont esté de luy trouvées en une
 epistre mal dirigée, où tachoit sa vertueuse fame denigrer, ce qu'on ne peult
 aucunement.*

Considerant d'aucuns l'ingratitude,
 Ay pourpensé mis ma peine et estude,
 Combien que scay ne t'est trop agreable
 A escrire chose de toy louable, [B 3^r]
 5 Comme celui qui a le cueur humain,
 Tousjours pensant du jour au lendemain,
 Toutes vertuz et cas d'haultain renom

34 Allusion à l'alliance entreprise entre décembre 1525 et février 1526, par J. Frangipani avec les Turcs, pour tenter de faire libérer le roi.

Que vif et mort fera florir ton nom,
 Et les tiens faitz passez tant vertueulx,
 10 Hault eslevez se tiendront sumptueulx.
 Si aura loz dont elle est tres bien digne
 Ta grant vertu triumpicante et insigne,
 Qui au pover de Dieu haultain espere,
 Dont le conduit en tout le tien affaire.
 15 Te plaise donc, ceste ma foible epistre,
 Où j'ay voulu mon intention titltre
 Par ta douceur la prendre en bonne part,
 Car de despit presque le cueur me part
 D'une epistre dressant à une dame,
 20 Où à grant tort en icelle te blasme
 Cellui qui n'a de ce faire raison.
 Car services grans sans comparaison
 Tu luy as faiz, dont pour la recompence
 A son grant tort tu as laissé la France,
 25 En toy vuillant de ton bien faire tort,
 A l'appetit d'aucun secret rapport,
 En oubliant tes services passez
[manque un vers]
 Où avois mis ton bien et la parsonne,
 30 Si tres avant que le hault bruit en sonne.
 Et despendis pour amis luy acquerre [B 3^v]
 Le revenu de trois ans de ta terre,
 Et demeuras qui te fait grant honneur
 En resistant en la grosse fureur
 35 De l'empereur qui Milan assiegea,
 Et nonobstant tant fis qu'il deslogea.
 Par ta vertu lors ne te peult riens faire,
 Car oncques paour ne sceut ton cueur deffaïre.
 Depuis tu vins triumpicamment en France
 40 En aiant fait tant extreme despence,
 Dont tost apres pour te recompenser
 De ton estat l'on veit grant part casser.
 Le tien seigneur par sa mescongnoissance
 Te donna cause alors de deplaisance.

45 Tout ce venoit par envye mauldicte
 Que verité gardoit ne t'estre dicte ;
 Ce nonobstant ainsi comme scavant
 Le tien devoir allas tousjours suivant.
 Les nobles gens te tenans pour leur pere
 50 Ayant desir tout service te faire,
 T'accompagnant, maulgré en fut la court,
 Comme cellui de tout vray protecteur
 Que de plus fort lors fus enraciné,
 Les faulx vouloirs toy vueillant dominer.
 55 Tant qu'il advint par espace de temps,
 Par le pourchas de ton bien mal contens
 Que l'on tacha de t'oster ton avoir [B 4^r]
 Dont par raison en devois dueil avoir.
 Mais jà pource ne laissas adroit suyvre
 60 Le tien honneur et ennemis poursuyvre,
 Jusques à ce que vins en Picardie
 Là où fut fait ne scay si je le dye,
[manque un vers]
 Ou de nommer vertueuse conqueste
 65 Possible n'est faire chose louable
 Ceulx qui se font appeller tous les diables.
 Lors te fut faict grant tort de l'avant-garde,
 C'est le regret qu'à bon droit ton cueur garde,
 Et bien en print par lors aux ennemis
 70 Quant en ton lieu ung aultre y estoit mis ;
 Lequel leur fut misericordieux,
 Mais peult estre le faisoit pour le mieulx.
 Et puis apres si bien tourna la chance
 Que justement lors tu veis la vengeance,
 75 Car Dieu permist si tres terrible armée
 En peu de jours aller comme fumée ;
 Dont puis apres Dieu si te conseilla
 Et le chemin que tu tins te bailla
 Où as souffert peines insupportables
 80 Qui te seront belles vertuz durables.
 Congnoistre peuz que Dieu vertuz conduit,

Foibles et fors à icelle conduit.
 Tu l'as peu veoir ; ne le prens en ta gloire
 Car tu as eu dessus cellui victoire [B 4^v]
 85 Qui te cuidoit bien mectre à fin honteuse,
 Mais pas n'est seur la sienne avoir heureuse.
 Prosperité l'a faict mescongnoissant ;
 Adversité te face congnoissant,
 Comme tu es et crois que tu seras,
 90 Et ce chemin tu persevereras.
 Ainsi l'entend, Dieu t'en donne la grace,
 Et ton desir justement il parface,
 Te suppliant me vouloir pardonner
 Mon audace qu'ay voulu adonner.
 95 Ceste escripre mais mon vouloir parfait
 Cause a esté que tout ainsi j'ay faict,
 Aiant regret ouyr de toy mesdire,
 Saichant de vray qu'il n'y a que redire ;
 Et ne le diz pour flater ny complaire,
 100 Car tel ne suis, seigneur, tu le peulx croire.
 Mais verité ne doit estre celée,
 Quoyque ne soit en tous lieux appellée ;
 Si te requiers avec toy bien la garde
[manque un vers]
 105 Tu suyz vertuz, l'on t'y voit maintenir,
 Veoir te desire à tes fais parvenir,
 Ce que je pryé au vray Dieu te conduire,
 Et avec luy au paradis reduire.

Fin de l'epistre.